

-Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 3 juillet 2020 à 18 heures.

(Convocations envoyées le 27 juin 2020).

Présents : Monsieur Philippe GUIBERT Maire, Messieurs Michel ROUSSEAU, Vincent THIBAUD, Olivier BLONDET ; Adjoints, Madame Marie-Paule WILLEMS, Conseillère déléguée. Monsieur Didier BAIGE, conseiller municipal. Mesdames Laurence CLAUSS, Chantal LECHOPIER, Odile POTARD, Saskia VAN LISHOUT, Conseillères municipales.

Représenté : Monsieur Jacky DUPLOUICH, Conseiller délégué donne pouvoir à Monsieur Michel ROUSSEAU. Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Mesdames Odile POTARD, conseillère et Marie-Josèphe JOUANNY Secrétaire de mairie sont désignées secrétaires de séance.

Approbation de l'ordre du jour : A l'unanimité des membres présents et représentés.

• Affectation du résultat de fonctionnement 2019 budget général

Le Maire propose l'affectation suivante :

La somme de 90 000.00 € à l'article 1068 en section d'investissement et la somme de 27 523.95 € sera reportée à l'article 002 en section de fonctionnement.

Le conseil municipal, approuve l'affectation proposée ci-dessus à 11 voix POUR.

• Affectation du résultat de fonctionnement 2019 budget annexe eau/assainissement

Le Maire propose l'affectation suivante :

La somme de 161.25 € sera inscrite en dépense de fonctionnement à l'article 002

(Déficit reporté)

Le conseil municipal approuve l'affectation proposée ci-dessus à 11 voix POUR.

• Cotisations 2020 (association Maires et Elus du Département 87/Association des Dompierre de France

- Adhésion à l'association des Dompierre de France, pour la somme de 37.20 €.
(0.10 x 372 habitants).

- Adhésion à l'association des Maires et Elus de la Haute-Vienne, pour la somme de 92.63 €. (0.2490 € x 372 habitants).

Le Conseil Municipal à 11 voix POUR, autorise le Maire à mandater les sommes ci-dessus.

• Prime exceptionnelle COVID-19

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés l'Assemblée délibérante décide d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire. Cette prime sera attribuée aux agents ayant été confrontés à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail, pendant l'état d'urgence sanitaire, soit du 24 mars au 10 juillet 2020.

Elle sera versée en seule fois. Le Maire fixe par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis par la loi.

• Subvention du budget principal au budget annexe eau/assainissement

Le Maire demande au conseil municipal, de l'autoriser à inscrire une somme de 5000 € sur le budget principal pour la verser sur le budget annexe eau assainissement ; à titre exceptionnel pour l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 11 voix POUR,

- Décide d'accorder à titre exceptionnel une subvention au budget annexe eau et l'assainissement de 5 000 €. Et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif communal 2020, section fonctionnement, au chapitre 67, article 67441.

• **Vote des subventions 2020 aux associations locales et autres**

Le Conseil Municipal fixe le montant des subventions 2020 comme suit :

Comité des Fêtes.....	400.00 €
Société de chasse de Dompierre (A.C.C.A.)	400.00 €
Amicale « Sourire d'Automne »	400.00 €
Association Kloreaufil.....	400.00 €
Association CCCA Catherine's Corner Club Association	400.00 €
Association Bouge Dompierre.....	400.00 €
Coopérative scolaire	640.00 €
Comité de la Croix Rouge de Magnac-Laval	80.00 €
Resto du cœur.....	50.00 €
Fédération des Déportés de Limoges.....	50.00 €
F.N.A.C.A.....	80.00 €
A.A.P.P.M.A (pêche).....	50.00 €
Prévention Routière.....	100.00 €
Amicale des sapeurs-pompiers de Magnac-Laval	200.00 €
Comité des foires et concours de Magnac-Laval.....	150.00 €
Association des parents d'élèves du RPI St Léger/Dompierre	150.00 €
Association J.M.F. Saint Sulpice les Feuilles	100.00 €

Les montants ci-dessus sont approuvés à 11 voix POUR, sauf le montant attribué à l'A.C.C.A. à 9 voix POUR, (Monsieur Michel ROUSSEAU étant membres du bureau de l'A.C.C.A. et ayant 1 pouvoir pour Monsieur Duplouich ne participe pas au vote). Le montant attribué à l'association Kloreaufil à 10 voix POUR. (Madame Marie-Paule WILLEMS étant présidente de Kloreaufil; ne participe pas au vote).

• **Mise en vente de deux maisons communales**

Le Maire soumet aux membres du conseil la mise en vente de deux maisons communales :

- Le logement locatif dit « maison Cluzaud », entièrement rénovée suite à un sinistre incendie.
- La maison « Grellier » avec le jardin. Le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer sur ces ventes. Le conseil municipal après discussion à 10 voix POUR et 1 ABSTENTION émet un accord de principe pour la vente des deux maisons et sollicite le Maire pour faire estimer par un notaire la valeur de la maison Cluzaud.

• **Vote des budgets primitifs 2020**

Monsieur Michel ROUSSEAU, 1^{er} adjoint au Maire présente les budgets primitifs 2020 qui s'équilibrent en dépenses et en recettes comme suit :

Budget primitif 2020- budget général

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : 499 855.95 € RECETTES : 499 855.95 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES : 288 215.83 € RECETTES : 288 215.83 €

Le budget primitif général 2020 est adopté à 10 voix POUR et 1 ABSTENTION

Budget annexe 2020 eau/assainissement

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : 27 600.00 € RECETTES : 27 600.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES : 210 653.42 € RECETTES : 210 653.42 €

Le budget primitif annexe eau/assainissement 2020 est adopté à 11 voix POUR.

• **Demande de subvention pour des travaux de voirie communale 2020 au titre des CTD**

Monsieur ROUSSEAU, 1^{er} adjoint, en charge de la voirie présente aux membres du conseil, un programme prévisionnel de travaux de voirie à réaliser sur les voies communales.

Le conseil approuve à 11 voix POUR, les travaux prévisionnels et sollicite le Maire pour déposer une demande d'aide financière auprès du conseil départemental de la Haute-Vienne au titre des CTD 2020.

• **Assistance technique à maîtrise d'ouvrage pour le projet lieu de vie**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conclusions de l'étude de faisabilité relative à la réhabilitation d'anciens bâtiments en espaces de convivialité, multi-services et activités. Il sollicite le conseil pour l'autoriser à confier à l'ATEC une **mission d'assistance technique**. Le conseil à 11 voix POUR émet un avis favorable et autorise le Maire à signer la convention s'y rapportant. Le coût de cette mission est de 3 500 € H.T.

• **Demande d'achat de la parcelle de terrain ZS 137 au village de Lavalette-Montavie**

Le dossier est reporté lors d'une prochaine séance. Messieurs Rousseau -Thibaud et Baige doivent se rendre sur place.

• **Redevance d'occupation du domaine public ENEDIS pour l'année 2020**

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que pour l'année 2020, le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de réseaux publics de transport et de distribution d'électricité s'élève à la somme de 234 €. à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le montant de la redevance 2020 et autorise le Maire à émettre le titre correspondant.

Questions diverses

Intervention de Monsieur Guibert

Demande d'un point d'éclairage public

Le Maire donne lecture d'un courrier d'une habitante sollicitant un point d'éclairage public supplémentaire au village des Combes. Après discussion, le conseil décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

Projet du lieu de vie :

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune a déposé un dossier d'inscription à l'opération « 1000 cafés ». Cet organisme serait en charge de trouver un porteur de projet pour gérer le commerce multi services. Un représentant de « 1 000 cafés » doit venir visiter les lieux entre le 27 et le 31 juillet 2020, la date précise sera communiquée aux Elus ainsi qu'aux Présidents des associations locales.

Elections sénatoriales :

Monsieur le Maire informe le conseil que les conseils municipaux sont convoqués impérativement le vendredi 10 juillet 2020 afin de désigner leurs délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales qui auront lieu le dimanche 27 septembre 2020.

Conseil d'école :

Monsieur le Maire donne le compte-rendu du conseil d'école qui a eu lieu le lundi 29 juin 2020.

Conseil communautaire :

Le Maire informe le conseil que le prochain conseil communautaire aura lieu le 15 juillet 2020 à 18h30 au théâtre du cloître à Bellac.

Intervention de Monsieur Michel ROUSSEAU

Monsieur Rousseau, représentant Monsieur Duplouich, en charge des bâtiments communaux, communique au conseil des informations sur 2 logements locatifs :

Logement locatif N°18 Le Beauvert

Suite à une visite de ce logement, Monsieur Duplouich a constaté que celui-ci nécessitait des travaux avant la remise sur le parc locatif. Un devis a été établi par l'entreprise B&S.

Logement N°8 rue de la mairie

Ce logement nécessite une réfection de la salle de bain, un devis a été établi par l'entreprise B&S d'un montant de 1 690 € H.T.

Cet appartement étant occupé, le conseil souhaite que les travaux soient réalisés rapidement et autorise le Maire à signer le devis.

Intervention de Madame Marie-Paule WILLEMS

Journées du patrimoine

Madame Willems informe le conseil que les journées du patrimoine auront lieu le week-end du 19 et 20 septembre 2020 et propose au conseil qu'une activité « transfert du savoir-faire » avec des artisans soit présente sur la commune ainsi que la visite de l'église.

Le conseil est favorable à cette proposition.

Bar du local associatif :

Madame Willems informe le conseil qu'elle a rencontré Monsieur Audier concernant la fabrication du bar de la maison des associations. Après présentation du devis initial, Madame Willems indique au conseil qu'elle souhaiterait un nouveau devis avec une structure différente et plus facile d'entretien. Un rendez-vous est fixé avec Monsieur Audier, Monsieur Rousseau et Madame Willems pour un second devis qui sera examiné lors de la prochaine séance.

La séance est levée à 21 heures et 10 minutes.